

2. Le 31 janvier 1935, quel était, par province, le nombre total d'hommes employés dans chacun desdits camps?

L'hon. M. CAHAN: Je dépose le document.

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA  
NOMINATIONS EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. ILSLEY:

1. Durant les années 1933 et 1934, a-t-on nommé de nouveaux constables de la Royale gendarmerie à cheval du Canada dans la province de la Nouvelle-Ecosse?

2. Si oui, quels sont les noms de ceux qui ont été nommés durant chacune desdites années?

LOI D'ARRANGEMENTS ENTRE CULTIVATEURS ET  
CRÉANCIERS—REGISTRAIRES DANS L'ALBERTA

L'hon. M. STEWART (Edmonton-Ouest):

Quels sont les noms et l'adresse des registraires que le gouvernement fédéral a nommés dans la province de l'Alberta en vertu de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers?

L'hon. M. CAHAN: Je dépose le document.

LA COMMISSION DE LA RADIO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. D. EULER (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à poser une question au premier ministre ou au ministre de la Marine (M. Duranleau). Elle s'inspire d'un article publié mardi par le *Telegram* de Toronto, et d'après lequel le Gouvernement se proposerait d'abolir la Commission de la radio et d'abandonner entièrement la radio-diffusion à l'initiative privée. J'aimerais à savoir si la nouvelle est fondée.

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Si un ministre devait répondre à la Chambre à tout ce que l'on dit des intentions du Gouvernement, il serait sans cesse occupé à répondre à des questions et non aux travaux de la Chambre. A ma connaissance, la nouvelle précitée est sans fondement.

L'hon. M. EULER: Vous devriez le savoir.

LA PECHE DU SAUMON DANS LE  
FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. THOMAS REID (New-Westminster): J'ai une question à poser au ministre intérimaire des pêcheries (M. Stirling). A-t-on attiré l'attention du ministre sur le fait qu'un passage du discours du trône dernièrement prononcé à l'Assemblée législative de Victoria annonce qu'on réserve la partie du fleuve Fraser, entre Lytton et Quesnel, à la production d'énergie? S'il en est ainsi, le Gouvernement prend-il des dispositions pour veiller à

la protection de l'industrie du saumon et à ce qu'aucune concession ne nuise au frai dans le fleuve?

L'hon. GROTE STIRLING (ministre intérimaire des Pêcheries): L'honorable membre a eu l'obligeance de me notifier son intention de poser pareille question. On n'a pas attiré spécialement l'attention du département sur cette affaire, mais, en novembre dernier, le ministre des terres de la Colombie-Anglaise a écrit au ministre intérimaire des Pêcheries pour lui expliquer que le lieutenant-gouverneur en conseil avait réservé la partie du Fraser, entre Lillooët et Quesnel, à la production d'énergie. Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'on y construira un barrage. Mais je signale à l'honorable membre le fait que la construction de barrages dans les cours d'eau non navigables est du ressort de l'autorité provinciale. Les seuls pouvoirs que nous ayons sous l'empire de la loi des pêcheries consistent à exiger, lors de la construction d'un barrage ou après, l'établissement d'une échelle à poisson durable et efficace. Le propriétaire ou l'exploitant du barrage doit construire et entretenir cette échelle à poisson dont l'emplacement, la forme et la contenance doivent être approuvés par le ministre. Si le barrage est toutefois de nature à rendre impraticable la construction d'une échelle à poisson, le ministre peut obliger en ce cas le propriétaire ou l'exploitant du barrage à payer de temps à autre la somme ou les sommes d'argent requises pour construire, exploiter et entretenir les piscifacures nécessaires, selon lui, pour assurer le retour annuel du poisson migrateur.

EXPORTATION DE VIANDE EN GRANDE-  
BRETAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. C. ELLIOTT (Middlesex-Ouest): Je désirerais poser au ministre de l'Agriculture (M. Weir) une question au sujet d'un rapport paru hier ou avant-hier dans la presse sur la prime accordée en Grande-Bretagne aux éleveurs de bétail. Je constate par le rapport que l'accord limitera toujours les exportateurs des dominions à la moyenne de leurs expéditions pour le trimestre correspondant des trois dernières années. Il s'agit, je crois, du trimestre qui commence le 1er avril. Je voudrais savoir du ministre quelles ont été les expéditions pour chaque trimestre commençant le 1er avril des trois dernières années, et si pour cette année, cela veut dire une diminution sur les expéditions de l'an dernier.

L'hon. ROBERT WEIR (ministre de l'Agriculture): L'honorable député a eu l'obligeance